

# Tiens, des privilégiés !

LE CANARD ENCHÂÎNÉ | 21 novembre 2007 |



C'est un scandale, les stock-options ! Même notre omniprésident Sarkozy l'a dit : " *Je n'aime pas l'idée des stock-options réservées à petit groupe de cadres dirigeants. Je suis très tenté par l'idée de plans de stock-options pour tous ou pour personne.* "

C'était pendant la campagne électorale. Il n'avait alors pas de mots assez durs contre ces pédégés qui s'enrichissent pendant que leurs salariés tirent la langue. 2% des effectifs des entreprises qui se gavent, et 98% qui en bavent ... S'il était élu, on allait voir ce qu'on allait voir !

Début septembre, Philippe Seguin présentant le retentissant rapport de la Cour des comptes en rajoutait une couche : les stock-options, c'est un grrrand scandale ! Elles constituent " *un revenu lié au travail, donc normalement taxable* ". Or elles sont à peine taxées par l'Etat. Et c'est pas moins de 3 milliards d'euros par an, a calculé Seguin, dont se prive ainsi la Sécurité sociale. Il fallait faire quelque chose. Le Président l'a promis, les Français l'ont élu, il faut donc, ritournelle que l'ont ressert tous les jours, appliquer son programme sans discuter, in point c'est tout !

Or comme c'est curieux, ça s'est mis à beaucoup discuter. Le Medef, notamment, par la voix de la charmante Laurence Parisot, a exprimé son hostilité à toute réforme en la matière. Et, à force de lobbying, a réussi son coup. D'abord en faisant en sorte que la seule mesure prise consiste en une taxation très timide (elle ne rapportera que 250 millions d'euros par an). Un double mécanisme de taxation est effet prévu : 2,5% payables par l'entreprise au moment de l'attribution des stock-options, et 2,5% payables par l'heureux bénéficiaire sur sa plus-value. On imagine les souffrances de Noël Forgeard, le génial pédégé d'EADS, si ses 3,5 millions d'euros avaient été taxés à 2,5% ...

Mais cette taxe infinitésimale, le Medef a réussi à faire en sorte que le Sénat en repousse le prélèvement : les pédégés ne seront pas taxés avant le 16 octobre 2011. Encore quatre ans sans lâcher un euro, bravo ! Et même pas un jour de grève pour obtenir ces jolis cadeaux. Si toutes les promesses de Sarkozy suivaient le même chemin ...

Mais on sait bien que non : quand il s'agit de raboter les régimes spéciaux des salariés d'EDF, de la SNCF et de la RATP, faut faire vite. Quand l'omniprésident s'augmente de 172%, faut faire vite. Quand il décide de dépénaliser le droit des affaires afin de laisser les pédégés indéclicats continuer à s'en mettre jusque là youkaïda, faut faire vite (et personne ne fait remarquer que cette mesure réclamée depuis des lustres par le Medef ne figurait pas dans son programme). Quand il offre aux plus riches un bouclier fiscal qui coûtera 15 milliards par an, faut faire vite. Mais quand il s'agit de raboter les régimes spéciaux des députés (voir page suivante) ou, par exemple de créer un bouclier sanitaire qui fasse en sorte que les plus démunis voient leurs dépenses de santé plafonnées, alors là, rendez-vous à la saint-glinglin.

C'est ça, la fameuse "équité" sarkozyste. Et c'est tellement mieux que l'égalité !

## Jean-Luc Porquet

Article paru dans l'édition du CANARD ENCHÂÎNÉ du 21.11.07 – page 5 – Rubrique " Plouf ! "

Page suivante : "Un régime de retraite très spécial et intouchable "

# Un régime de retraite très spécial et intouchable

LE CANARD ENCHÂÎNÉ | 21 novembre 2007 |

La réforme du régime de retraite des députés votée le 31 octobre a accouché d'une souris. Unanimes, les trois questeurs de l'Assemblée (deux UMP et un PS) avaient promis, le 5 octobre, que le Palais-Bourbon allait se mettre à l'unisson de la réforme des régimes spéciaux. Ils estimaient « normal que les députés s'appliquent à eux-mêmes des efforts identiques [à ceux du reste de la population] car les élus du peuple se doivent d'être exemplaires ».

En fait, l'Assemblée s'est contentée de deux réformettes. Et d'une, les ex-députés devront attendre l'âge de 60 ans pour toucher leur retraite (c'était 55 ans auparavant, avec une décote pouvant atteindre 30 %). Et de deux, ils ne pourront plus continuer à cotiser à la caisse de retraite de leur ancienne profession pendant la durée de leur mandat. Mais les députés ont décidé que cette mesure ne s'appliquerait qu'en... 2012, à la fin de la législature. Pas fous.

Le reste est inchangé. Les députés peuvent ainsi toucher une pension complète (environ 6 000 €) après vingt-deux années et demie de mandat (pour les rares veinards qui sont élus cinq fois). Prodiges d'arithmétique, ces vingt-deux années et demie en valent quarante. Explication : à l'Assemblée, les quinze premières années de cotisations comptent double, et les cinq suivantes valent chacune une année et demie. L'effort financier est plutôt « light ». Les cotisations retraite sont fixées à 15 % des indemnités perçues par les parlementaires pour les années « doubles » (les quinze premières) et à 7,5 % pour les années « simples » (les suivantes). Dernière gâterie: il suffit de cinq ans de mandat pour toucher une retraite partielle de 1 500 euros par mois (3 000 euros pour dix ans). Les autres salariés doivent cotiser, eux, pendant au moins quinze ans pour avoir droit à une retraite, même incomplète. Mais le « métier » de député manque, il est vrai, de stabilité...

## Député kamikaze

Quelques élus novices et inconscients avaient proposé d'aligner la retraite des députés sur le régime général. Ainsi Benoît Apparu (UMP-Marne) avait prévu de lancer un appel dans la presse avec dix autres jeunes députés de la majorité. Mais, à la mi-octobre, cet écerelé a reçu un coup de téléphone d'un ponte de FUMP (dont il refuse de dire le nom) qui lui a annoncé tout net: « Ta carrière est terminée. » Joint par Le Canard, l'intéressé précise d'un ton embarrassé: « Il m'a allumé la gueule. C'était assez vif. » Une autre explication de gravures, le 16 octobre, avec les élus de son groupe a achevé de calmer le jeunot.

Depuis, tout baigne. Apparu se déclare très satisfait des deux petites réformes adoptées par ses collègues : «C'est un compromis, comme il y en aura sur tous les régimes spéciaux.» On souhaite aux cheminots d'aboutir à un compromis de ce genre...

Les sénateurs, qui bénéficient du même régime, ont pourtant fait mieux. Ils ont refusé de procéder au moindre changement, fût-il cosmétique.

Pas question non plus de toucher au super-régime spécial du président de la République, qui reste pour le moins déficitaire, avec un actif pour deux retraités. Après un seul mandat de cinq ans, le titulaire touche ainsi une retraite plein pot de 5 250 euros par mois. Pourvu que Sarkozy ne se sente pas obligé, «au nom de l'équité», de faire huit mandats pour atteindre les quarante ans d'activité exigés des autres salariés...